

LA DÉFENSE NATIONALE—L'ENTREPOSAGE
DE COUVERTURES

Question n° 550—L'hon. M. Harkness:

1. Au 1^{er} novembre 1970, combien de couvertures le ministère de la Défense nationale avait-il en réserve?
2. Combien de couvertures sont jugées excédentaires?
3. Depuis combien de temps le ministère a-t-il ces couvertures en réserve?
4. Combien de couvertures le ministère a-t-il expédiées au Pakistan oriental à la suite de l'inondation qui s'est produite récemment dans ce pays?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): 1. 727,860.

2. 628,860. On garde le surplus en réserve en attendant de déterminer le nombre nécessaire aux mesures civiles d'urgence.

3. Depuis 18 ans.
4. 50,000.

LA SÉCURITÉ NATIONALE—LES TROUPES CANADIENNES
EN FONCTION DURANT LA DERNIÈRE CRISE

Question n° 551—L'hon. M. Harkness:

En rapport avec l'utilisation des troupes pour aider les autorités civiles au cours des dernières semaines a) combien de troupes ont été affectées (i) dans la province de Québec, (ii) dans la province d'Ontario, (iii) dans les autres provinces, b) combien de troupes provenaient (i) d'unités d'infanterie, (ii) d'unités blindées, (iii) d'unités d'artillerie, (iv) d'autres unités de l'élément terrestre, (v) du personnel naval, (vi) du personnel aérien, c) parmi les troupes utilisées (i) au Québec, (ii) en Ontario, combien ont été envoyées de l'extérieur de la province et de quelles bases provenaient-elles?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): Nous estimons qu'il n'est pas dans l'intérêt de la sécurité nationale de divulguer pour le moment le nombre exact de membres des Forces canadiennes qui ont prêté main-forte au pouvoir civil au cours de la récente crise.

SUSSEX (N.-B.)—LE QUESTIONNAIRE DES FORCES ARMÉES

Question n° 557—M. Forrestall:

Quels ont été les résultats du questionnaire que les Forces armées canadiennes ont fait parvenir à 200 étudiants du niveau secondaire à Sussex (N.-B.)?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): On a distribué deux versions de ce questionnaire parmi deux groupes distincts de l'École secondaire de Sussex, afin de mettre à l'essai les termes employés dans le questionnaire avant de s'en servir normalement. Les résultats consistent uniquement dans le changement du texte du questionnaire qui servit à l'enquête en cours.

LA DÉFENSE NATIONALE—L'ENQUÊTE AU SUJET DE
L'ATTITUDE DES CANADIENS À L'ÉGARD DES
FORCES ARMÉES

Question n° 559—M. Forrestall:

A-t-on fait une enquête chez les Canadiens âgés de 15 à 22 ans, tant ceux des Forces armées que les civils, au sujet de leur attitude à l'endroit des Forces armées et, dans l'affirmative, a) combien de questionnaires ont été expédiés (i) aux civils, (ii) membres des Forces armées, b) a-t-on analysé les résultats de l'enquête et les rendra-t-on publics?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): Un sondage est actuellement en cours parmi les civils canadiens âgés de 15 à 22 ans, et les membres

des Forces armées canadiennes qui ont au plus quatre années de service. a) (i) 7,000. (ii) 2,600. b) Tous les résultats ne sont pas encore disponibles et aucune analyse n'a encore été entreprise. Les participants ont été avisés que leurs réponses seraient considérées comme confidentielles, et ne serviraient qu'à la planification en matière de personnel.

LES GRAINS—QUOTAS DÉLIVRÉS—VERSEMENT
DE LA DIFFÉRENCE

Question n° 584—M. Korchinski:

Le gouvernement a-t-il l'intention de verser la différence de 20 cents aux cultivateurs qui n'ont livré qu'un quota de quatre boisseaux pendant l'année récolte de 1968-1969, alors que d'autres en ont livré cinq boisseaux, puisque le prix initial du grain a baissé de 20 cents pendant l'année récolte de 1969-1970?

L'hon. Otto E. Lang (ministre chargé de la Commission du blé): Non. On a eu beaucoup de difficulté à déterminer quels sont ceux qui étaient strictement admissibles aux livraisons différées et aucun bénéfice supplémentaire n'est envisagé pour ce vaste groupe. Ces cultivateurs sont autorisés à participer au pool de 1969-1970.

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE—COLLISION D'UN VÉHICULE
DE L'ARMÉE À MONTMAGNY (P.Q.)

Question n° 593—M. Godin:

Un véhicule de l'Armée MDN n° 64-05255 a-t-il eu une collision à Montmagny, Québec et, a) dans l'affirmative, (i) à combien s'élevaient les dommages, (ii) le véhicule a-t-il été réparé, b) dans la négative, de quelle façon le gouvernement a-t-il l'intention de disposer du véhicule?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): a) Oui, le 16 mars 1970; (i) \$1,125, (ii) Non, le véhicule ne pouvait pas être réparé économiquement; b) le véhicule a été remis à la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT
DE DOCUMENTS

AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL—
L'EMPLOI D'EXPERTS-CONSEILS

Question n° 199—M. Robinson:

1. Quels experts-conseils sont actuellement à l'emploi du gouvernement pour l'aéroport international de Montréal?
2. Quels salaires leur a-t-on versés jusqu'ici?
3. A combien s'élèvent, au total, les salaires que l'on compte leur verser?
4. Quels sont les honoraires quotidiens versés à chaque membre des professions libérales employé comme expert-conseil?

(Le document est déposé.)

LE CENTRE MÉDICAL DE LA DÉFENSE NATIONALE À
OTTAWA—LE PERSONNEL MÉDICAL

Question n° 591—M. Mazankowski:

1. Combien de médecins font partie du personnel du Centre médical de la Défense nationale à Ottawa?
2. Quels sont leurs noms, quel est leur pays d'origine et quelle est leur compétence?

(Le document est déposé.)